

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 13 Procurations : 2
Absents : 0

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 18/09/2026

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix sept septembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence
s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude Castel, Maire.

PRESENTS : Mmes CONSTANT M, CROZE C, INDRACT E, LOMBINO
S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, BLANCHARD S, CHERKANI A, CHEVALIER M,
LAGAAY F, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P

PROCURATIONS : AMIGONI A à CHEVALIER M, FIGUIÈRE G à PALLA
O,

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/09/2026

**Délibération n°2026.52 : Vente du terrain cadastré B 1066 à DLVAgglo et acquisitions auprès
de DLVAgglo des parcelles cadastrées B 2056, B 2058 et B 2059 constituant l'îlot central de
la ZA du Moulin**

Monsieur le Maire explique que la Commune de Corbières-en-Provence souhaite vendre à DLVAgglo ayant la compétence développement économique, la parcelle cadastrée B 1066 appartenant au domaine privé communal de Corbières-en-Provence, située au lieu-dit Vaumeilh, d'une superficie de 18 393 m² (surface arpentée par un géomètre expert) afin que DLVAgglo réalise les travaux consistant en la création d'une zone artisanale de 7 lots à bâtir conformément au permis d'aménager PA 004 063 24 00002.

Cette parcelle se situe en zone 1AUb, dans l'OAP(Orientation d'Aménagement et de Programmation) « sectorielle » n°3-Nord de la ZA du Moulin – secteur 1 du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) actuellement en vigueur.

La Commune de Corbières-en-Provence, propriétaire de la parcelle cadastrée B 1066 d'une superficie de 18 393 m² est disposée à céder cette parcelle à DLVAgglo selon les modalités suivantes :

- Prix de cession à 22€/m² soit une vente de la parcelle cadastrée B 1066 à 404 646 euros à DLVAgglo,
- La Commune de Corbières-en-Provence s'engage à acheter à DLVAgglo les parcelles cadastrées B 2056 d'une superficie de 1 407 m², B 2058 d'une superficie de 164 m² et B 2059 d'une superficie de 330 m², soit une superficie totale de 1 901 m² et constituant l'îlot central de la Zone d'activité du Moulin, situées en zone Ue du P.L.U. actuellement en vigueur, afin d'y réaliser une future nouvelle Salle Multi Activité (SMA), au prix de 45 900€,
- En concomitant ces deux opérations, DLVAgglo après déduction de la vente de l'îlot central de la ZA du Moulin, versera à la Commune de Corbières-en-Provence une soulte de 358 746€,

- Les frais de géomètre et les frais réglés par la Commune de Corbières-en-Provence dans le cadre du permis d'aménager PA 004 063 24 00002 seront remboursés par DLVAgglo,
- Les frais de notaire seront à la charge de DLVAgglo,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 POUR dont 2 PROCURATIONS), lors de la séance du 17/09/2026 :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée B 1066 d'une superficie de 18 393 m² à DLVAgglo afin que celle-ci mène le projet de création d'une zone artisanale de 7 lots à bâtir, située au lieu-dit Vaumeilh, en extension de la zone d'activité du Moulin au prix de 404 646 euros,
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées B 2056, B 2058 et B 2059, constituant l'îlot central de la ZA du Moulin et d'une superficie totale de 1901 m² à DLVAgglo afin d'y réaliser une future nouvelle SMA, au prix de 45 900 euros,
- **APPROUVE** après concomitance de ces deux opérations le versement par DLVAgglo la soulte de 358 746 euros à la Commune de Corbières-en-Provence,
- **DIT** que les frais de géomètre et les frais réglés par la Commune de Corbières-en-Provence dans le cadre du permis d'aménager PA 004 063 24 00002 seront remboursés par DLVAgglo,
- **DIT** que les frais de notaire occasionnés par cette vente et acquisitions seront à la charge de DLVAgglo,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente et acquisitions.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



LE MAIRE
JEAN-CLAUDE CASTEL